

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale

Adresse desservie

CREGY-LES-MEAUX

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne

Créez votre espace client sur www.saurclient.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

www.saurclient.fr

01 77 78 80 00

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Urgences: 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

TSA 51161

92894 NANTERRE CEDEX 09

834 rue Charles de Gaulle 77100 MAREUIL LES MEAUX

Du lundi au vendredi de 9h à 12h, et l'après-midi sur rendez-vous

13 boulevard Robert Thiboust 77000 SERRIS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sur RDV l'après-midi

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2025

Facture N° Simulation Détails au verso

Montant TTC 697,16 €

Distribution de l'eau potable
 Collecte et traitement des eaux usées
 Organismes publics
 Montant antérieur restant dû
 300,53 €
 326,39 €
 70,24 €
 0,00 €

Répartition de votre facture



Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

COMPTEUR	OMPTEUR ANCIEN INDEX		CONSOMMATION	INFORMATIONS
155337 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE	D' : I	- ·	0 "''	D : ::				
	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire €HT	Monta € H1			Montant €TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	lacturee	CITIII	voidine en in	CIII	284,8		,	300,53
Abonnement					20,0			21,10
Part SAUR	Année 2025				20,0			21,10
Consommation					264,8			279,43
Part Communautaire Pays de Meaux	Année 2025		120	0,1200	14,4			
Part SAUR	Année 2025		120	2,0872	250,4	6 5,50		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					296,7	2		326,39
Abonnement					20,0	0		22,00
Part SAUR	Année 2025				20,0	0 10,00		
Consommation					276,7	2		304,39
Part Communautaire Pays de Meaux	Année 2025		120	0,0000	0,0	0 10,00		
Part SAUR	Année 2025		120	2,3060	276,7	2 10,00		
ORGANISMES PUBLICS					66,4	4		70,24
Consommation					66,4	4		70,24
Consommation eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		120	0,4600	55,2	0 5,50		
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		120	0,0170	2,0	4 5,50		
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de	Année 2025		120	0,0267	3,2	0 10,00		
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		120	0,0500	6,0	0 5,50		
	Montant facturé 648,02)2		697,16			
	Prix au litre (hors abonneme	ent) 0,00545 €TTC			TVA 0,0 % TVA 5,50 % TVA 10,00 %	HT 0,00 348,10 299,92	TVA 0,00 19,15 29,99	TTC
					Total	648,02	49,14	697,16
SITUATION DU COMPTE								
Montant antérieur restant dû								0,00
	Montant antérie	ur restant dû						0,00
	Montant à pay	er en €TTC						697.16



Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.



SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'ardresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclique Données Personnelles).

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.